



✉ 10 rue Théophile Naudy
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 22 38 59
Courriel : orleans-tours@sgen.cfdt.fr
Site : <https://orleans-tours.sgen-cfdt.fr/>

A Madame la Rectrice
de l'Académie d'Orléans-Tours

Objet : restructuration de la carte des CIO

Orléans, le 17 septembre 2019

Madame la Rectrice,

Dès la rentrée, vous avez convoqué l'ensemble des DCIO à deux réunions, à une semaine d'intervalle, pour leur annoncer la **restructuration accélérée de la carte académique des CIO, décidée par le Rectorat en vue de la mise en place en janvier 2020** d'une carte où ne resteraient qu'un seul CIO par département, tous les autres étant transformés en antennes sans DCIO.

Le Sgen-CFDT dénonce la précipitation de ces décisions alors que les organisations syndicales ne seront reçues que fin septembre au ministère et que le Ministre annoncera seulement mi-octobre ses décisions, issues du rapport CHARVET remis en juillet 2019 « *Refonder l'orientation* ».

Par ailleurs la loi *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* prévoit d'étaler sur 3 ans l'expérimentation de mise à disposition de personnels d'Etat aux Régions, sur la base du volontariat.

Où est donc l'urgence de transformer les CIO ruraux en antennes dès janvier prochain ?

Nous avons du mal à ne pas voir dans ces mesures une grave méconnaissance voire un mépris du travail des DCIO : partenariats locaux dans et hors Education Nationale, accompagnement quotidien des personnels dans les situations complexes, formation des entrant·e·s et des contractuel·le·s, mise en œuvre du projet de CIO, animation des équipes pour une réflexion continue sur les textes et les pratiques. Comment penser qu'un service de Psy-EN qui se relaie au CIO pourra fonctionner sans direction locale pour coordonner le travail ?

Nous considérons que cette restructuration risque d'avoir un impact très négatif sur les personnels d'orientation et les personnels administratifs des CIO. La perspective de se retrouver avec un seul DCIO départemental va provoquer un sentiment d'abandon, l'impression d'être laissés pour compte en milieu d'année. Cela ne peut pas ne pas provoquer des répercussions sur l'engagement et la motivation de ces personnels.

Cette transformation brutale provoque la « *suppression* » des postes de direction de ces CIO-antennes en cours d'année scolaire et le Rectorat oblige l'ensemble des DCIO à opter pour l'un des trois nouveaux profils définis par le rapport CHARVET : direction au niveau départemental, appui auprès des IEN-IO ou mise à disposition auprès de Régions, option sur la base du volontariat.

Or les DCIO sont nommé·e·s lors d'un mouvement spécifique national et affecté·e·s dans un CIO précis pour l'année scolaire par le Ministère après consultation de la CAPN.

• Comment les personnels affectés sur leur poste pour l'année scolaire peuvent-ils quitter leur poste pour d'autres fonctions à exercer dans d'autres lieux ?

• Comment seront indemnisés leurs frais de déplacement ? Quel sera le lieu d'affectation pris en compte ?

• Comment se feront les arbitrages si plusieurs collègues postulent pour les mêmes fonctions et si d'autres fonctions ne sont pas demandées ? La CAPA des Psy-EN sera-t-elle consultée ?

• Comment seront reconnues ces fonctions pour la carrière des Psy-EN qui ne seront plus en situation de direction effective de CIO ? Rappelons que les fonctions des DCIO exerçant en SAIO et DRONISEP ne sont pas prises en compte pour l'accès à la classe exceptionnelle.

Le Sgen-CFDT condamne donc fermement la **pression exercée sur les personnels de direction pour les contraindre à « choisir » dès maintenant** une option qui s'appliquera dès janvier 2020. C'est un stress qui s'ajoute aux difficultés de rentrée et une non reconnaissance de leur rôle qui provoque démotivation et découragement.

En effet, les DCIO n'ont pas été informé-e-s de ces changements avant la rentrée et n'étaient donc pas en mesure de prendre des dispositions pour éventuellement changer de poste avant septembre 2019.

Le Sgen-CFDT demande pour le moins d'attendre l'annonce des décisions ministérielles, encore susceptibles d'évolution lors des consultations. Des questions statutaires devront avoir d'abord une réponse car les différents postes proposés ne peuvent pas être tenus par des « *Psy-EN chargés de la direction d'un CIO* » (comme mentionné sur les bulletins de salaire des DCIO) : cela suppose que soit révisé le décret de 2017 pour créer un vrai grade de chef de service pleinement reconnu.

Nous souhaitons très vivement **que les collègues disposent de l'année scolaire pour préparer une éventuelle reconversion** : retour sur un poste de Psy-EN, départ vers d'autres fonctions ou mutation vers une autre académie à la rentrée 2020.

Pour accompagner les DCIO dans leur choix, il leur faut au minimum :

1. disposer de **toutes les données** concernant les incidences financières et administratives de chacune des trois fonctions sur leur carrière,
2. bénéficier d'une **formation** pour accompagner l'entrée dans leur nouveau poste,
3. bénéficier d'un **accompagnement** pour quitter les fonctions de DCIO si c'est leur souhait.

Pour le Sgen-CFDT, le démantèlement du service public d'orientation de proximité actuel est **un contresens** au vu de la fracture sociale mise à jour ces derniers mois et des besoins exprimés : les CIO ruraux participent à réduire la désertification des territoires éloignés de la capitale départementale, à améliorer l'insertion des jeunes notamment en facilitant les retours en formation, à offrir un pont entre les établissements et les publics éloignés de l'école.

Il est clair, à nos yeux, que cette décision politique ne relève en rien d'une exigence régionale mais procède entièrement d'une volonté rectorale de réaliser des économies budgétaires au détriment du service rendu aux publics scolaires et non scolaires ainsi qu'aux dépens des personnels.

Veuillez croire, Madame la Rectrice, en notre attachement au service public de l'orientation.



Michel de PEYRET, Secrétaire académique